

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne
Séance du 30 septembre 2024

Délibération n° 2024 – 30/09/2024 – 2

Orientations budgétaires au titre de l'exercice 2025

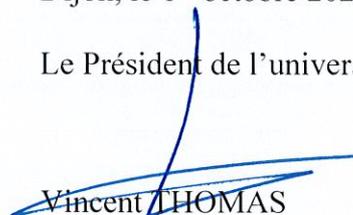
- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 21 Membres représentés : 5 Total : 26	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 7 Suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les orientations budgétaires et la répartition des grandes masses au titre de l'exercice 2025.**

Dijon, le 1^{er} octobre 2024

Le Président de l'université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Orientations budgétaires et répartition des grandes masses 2025

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

2025

**UNIVERSITE
DE
BOURGOGNE**

[ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET REPARTITION DES GRANDES MASSES 2025]

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
30 SEPTEMBRE 2024**

TABLEAU DE TRAVAIL : Données arrêtées au 11 septembre 2024

